

Les associations dans le système européen des comptes nationaux

Sybille Mertens¹

1. Le besoin de données

L'économie sociale est de plus en plus souvent évoquée comme une piste à explorer pour relever certains défis de notre société. Force est pourtant de constater que règne, à l'égard de ce "troisième secteur", une méconnaissance statistique profonde. Cette appréhension déficiente pose problème. Elle empêche les chercheurs de mettre certaines théories à l'épreuve de la vérification empirique. Elle prive également les décideurs d'informations utiles à l'analyse et à l'élaboration des politiques économiques.

2. L'absence de schéma d'information global sur l'économie sociale

Il existe des sources d'informations diverses mais elles sont difficilement exploitables et ce, pour deux raisons principales. Tout d'abord, les données disponibles couvrent parfois une partie du champ de l'économie sociale (statistiques par branches d'activité, statistiques sur l'emploi, déclarations à la TVA) sans que l'on puisse rassembler toutes ces informations dans un schéma global (catégories différentes, couverture insuffisante). Ensuite, la plupart des données relatives aux organisations d'économie sociale sont souvent noyées avec celles relatives à d'autres organisations du secteur privé et il est impossible de les extraire de ces ensembles trop larges.

3. Le cadre des comptes nationaux

Les comptes nationaux occupent une position centrale dans le système d'information statistique de chaque pays. Outils précieux d'analyse économique et d'aide à la décision, ils constituent un cadre conceptuel et statistique de référence et veillent, en tant que structure comptable, à la cohérence des informations de différentes provenances². Construire une statistique de l'économie sociale qui soit pertinente d'un point de vue macroéconomique requiert dès lors, dans un premier temps, une analyse en profondeur des conventions et pratiques de la comptabilité nationale à l'égard des organisations qui la composent.

4. Un focus sur les associations

En réalité, s'il n'est pas aujourd'hui possible d'identifier les flux économiques liés aux entités de l'économie sociale dans les comptes nationaux, l'analyse des différentes conventions révèle que les limites les plus importantes se situent au niveau du traitement des associations.

D'autres raisons justifient qu'on cherche à améliorer d'abord la connaissance statistique des associations : (1) Les travaux exploratoires montrent qu'en termes de nombre d'emplois, de mobilisation du travail bénévole, de nombre d'organisations et de valeur ajoutée, il ne s'agit pas d'une

¹ Coordinatrice du workshop 5, économiste, chargée de recherches au Centre d'Economie Sociale de l'Université de Liège - Sart Tilman – B.33/bte 4 – 4000 Liège – Belgique - tel : +32(0)4 366 27 51 – fax : + 32(0)4 366 28 51 – smertens@ulg.ac.be

² Les systèmes de comptabilité nationale remplissent une importante fonction de coordination des statistiques économiques. Ils assurent la cohérence des concepts utilisés et la cohérence des données en provenance de sources différentes. (SNA-1993, 1.43)

composante de l'économie sociale dont le poids économique serait négligeable. Au contraire, dans certains pays de l'UE, les associations représentent la composante la plus importante, (2) Au niveau international, un mouvement visant une amélioration de la connaissance statistique du secteur nonprofit commence à se dessiner. Le contour du secteur nonprofit correspond grosso modo aux associations plutôt qu'à l'économie sociale dans son ensemble.

5. La place des associations dans le système SEC-1995

Par nécessité de synthèse, la comptabilité nationale regroupe les opérateurs économiques qui ont un comportement économique analogue au sein d'ensembles appelés secteurs institutionnels. Le système de comptabilité nationale reconnaît l'existence des associations et les qualifie d'Institutions sans but lucratif (ISBL) mais n'entend pas les rassembler dans un secteur institutionnel. En réalité, les conventions relatives au classement des unités institutionnelles provoquent l'éclatement du secteur des associations entre les différents secteurs institutionnels et, partant, en compromettent la visibilité. Le secteur des Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM -S15) est le seul qui ne regroupe que des associations. Dans les autres secteurs, celles-ci sont amalgamées à d'autres organisations (sociétés à but lucratif, ménages ou administrations publiques) et il est impossible de les isoler.

Si l'on veut reconstituer le secteur des associations en procédant à une simple agrégation des données éclatées, on se heurte à une difficulté majeure. Les associations sont en effet traitées différemment selon le secteur institutionnel auquel elles sont assimilées, ce qui donne à l'éclatement du secteur des associations une dimension plus problématique, qui va au-delà de la simple question de la visibilité.

6. L'évaluation de la production des associations

On peut illustrer ce problème en rappelant que la production des associations est évaluée différemment selon qu'elles sont classées dans un secteur institutionnel regroupant des producteurs marchands (sociétés non financières, sociétés financières ou même ménages) ou des producteurs non marchands (administrations publiques ou ISBLSM). Dans le premier cas, on considère par convention qu'elles n'ont pas de production non marchande : l'ensemble de leur production est alors évalué au produit de leurs ventes³. Dans le second cas, on mesure leur production en additionnant les coûts qu'elle a généré⁴.

7. L'utilisation des biens et services produits par les associations

Quand on prend connaissance du traitement réservé à l'usage de la production des associations, on constate tout d'abord qu'il est naturellement lié aux conventions adoptées sur les aspects production et financement. La production non marchande des associations classées dans les secteurs marchands n'est pas reconnue; par conséquent, son utilisation n'est pas envisagée.

En deuxième lieu, le niveau d'agrégation utilisé en comptabilité nationale ne permet pas un niveau de détail qui pourrait être souhaitable. L'utilisation de la production émanant des associations est noyée avec l'utilisation de la production d'autres structures.

Troisièmement, on n'a évidemment pas de détails sur les catégories d'utilisateurs à l'intérieur des secteurs institutionnels. Ce serait particulièrement important dans le secteur des ménages pour pouvoir mener à bien des analyses d'impact de l'action des associations.

³ Pour la simplicité de l'exposé, on n'envisage pas ici la production des associations pour usage final propre.

⁴ En cas de production marchande au sein des associations du S13 et du S15, l'évaluation de la production se complexifie pour autant que l'on dispose d'informations permettant d'éclater les coûts entre les deux types de production.

8. Les flux implicites

Certaines opérations entre les associations et d'autres unités institutionnelles génèrent des flux économiques qui ne sont pas enregistrés par le système de comptabilité nationale. La production et l'utilisation de services prestés par des travailleurs bénévoles n'est pas reconnue, certains soutiens à l'activité comme les avantages fiscaux et parafiscaux ou encore les mises à disposition par autrui de facteurs de production n'apparaissent pas dans les comptes. Une prise en considération correcte de ces flux implicites paraît nécessaire pour appréhender valablement le secteur associatif et pour autoriser des comparaisons avec d'autres formes d'organisation.

9. Les nomenclatures d'activité

Si un rassemblement des structures associatives semble justifié, cela ne signifie pas pour autant que les associations constituent un groupe homogène sous tous rapports. On observe d'ailleurs chez les chercheurs qui visent à améliorer l'appréhension statistique du secteur sans but lucratif un double souci : la reconnaissance du secteur *nonprofit* dans son ensemble et la mise en évidence de sa grande diversité.

Le recours à un système de classification par activité permet une description plus fine du champ que l'on entend couvrir. Il est aussi précieux lorsqu'on souhaite procéder à des comparaisons internationales. La nomenclature européenne NACE Rév. 1 n'offre pas un niveau de détail suffisant pour appréhender correctement les activités des associations. Elle laisse toutefois aux Etats membres la liberté d'élaborer des versions nationales plus détaillées. On peut cependant souhaiter que les détails apportés par les pays pour les branches dans lesquelles les associations sont actives soient dans la mesure du possible harmonisés.

10. Les perspectives

Pour dépasser les limites actuelles de la comptabilité nationale et répondre aux besoins d'informations quantitatives sur le secteur associatif, on peut s'orienter dans deux voies.

La première consiste à construire un schéma d'information "autonome", capable de satisfaire les demandes des utilisateurs (chercheurs, responsables politiques, etc.). O. De Cock présente l'application de ce choix dans la publication de tableaux de bord sur l'économie sociale d'insertion en Belgique. Si cette optique se justifie pour des raisons d'agenda politique, elle a le désavantage de négliger le "dialogue macroéconomique potentiel" entre le schéma d'information que l'on entend construire et le système des comptes nationaux.

La seconde voie possible privitégie ce dialogue et, par conséquent, requiert de rester en contact avec les comptes nationaux. Le réalisme recommande toutefois de ne pas toucher, du moins à court terme, au cadre central. Conscients des limites du cadre central de la comptabilité nationale mais soucieux de ne pas l'alourdir, les concepteurs-réviseurs du système de comptabilité nationale recommandent plutôt d'envisager la construction de comptes satellites. C'est la voie choisie dans le cadre du projet "Global Nonprofit Information System" des Nations Unies coordonné par l'Université Johns Hopkins (USA) et la London School of Economics (UK). Voir les exposés de H. Anheier et des représentants d'organismes statistiques chargés des comptes nationaux dans quatre pays-membres.